MOTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL DE L'IECI

Le conseil de l'IECI s'inquiète des politiques annoncées ces dernières semaines par le gouvernement, qui portent atteinte tant à la protection sociale qu'aux services publics en France.

Motion approuvée à l’unanimité par le conseil de l’IECI le 4 février 2020

Le conseil de l’IECI s’inquiète des politiques annoncées ces dernières semaines par le gouvernement, qui portent atteinte tant à la protection sociale qu’aux services publics en France. Alors que la réforme des retraites annoncée touchera directement les professionnels de l'enseignement supérieur public et ouvre la voie à une répartition plus inégalitaire et moins équitable des revenus dans notre pays, la prochaine Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) affectera le travail de recherche et de formation que nous menons au bénéfice de tous.

Les rapports publiés en vue de la LPPR s'étaient donné pour objectif d'améliorer la situation des enseignants, chercheurs et personnels administratifs qui travaillent de plus en plus en sous-effectifs, avec des moyens financiers réduits d’année en année. Cette situation conduit en effet beaucoup de nos collègues attachés au service public à un état de grand épuisement et, pour certains, de réelle souffrance au travail. Pourtant, la plupart des propositions retenues tendent à accentuer la concentration des moyens de l’ enseignement et de la recherche, en préconisant notamment l'attribution des financements par projet ou sur des critères de performance. Les propositions de ce rapport ne se donnent pas non plus les moyens de lutter contre la précarité à l'université. Elles posent même les bases d'une aggravation de celle-ci par la multiplication de contrats à durée déterminée, en particulier les contrats à durée indéterminée de mission scientifique, s’appliquant aussi au personnel administratif, tout en fusionnant les corps de MCF et de PU et en ne prévoyant pas plus de postes fixes de personnel administratif. Enfin, associer une augmentation du poids des évaluations à une modulation des services enseignants des maîtres de conférence – mesure qui avait déjà été dénoncée et condamnée dès 2016 par la majorité des sections du CNU lors de la mise en place de l'évaluation des enseignants – nous semble une pente particulièrement dangereuse, conduisant à une pression à la publication et à une augmentation des inégalités entre individus et entre institutions.

Ces propositions conduiraient à rendre les communautés enseignantes encore plus mouvantes, là où les formations ont besoin de stabilité, et à segmenter la recherche là où elle aurait besoin de vision globale et de long terme. Elles ne résolvent donc en rien les problèmes soulevés, souvent à juste titre, dans ces rapports. La précarisation de nombre de nos collègues malgré les besoins criants en ressources humaines et la réduction des financements pérennes, tendances actuelles qui seront aggravées si les

recommandations de ces rapports sont suivies d’effet, finiront par nous empêcher de réaliser correctement notre travail dans l’enseignement supérieur et la recherche.
Dans le même temps, le projet de réforme du CAPES envisage une réduction drastique de l'évaluation des savoirs fondamentaux à laquelle nous sommes opposés. Il ne donne aucune garantie sur les moyens accordés à la transition envisagée. Nous serons donc vigilants sur le contenu exact des réformes annoncées. Nous nous rallions à l’inquiétude d'une grande partie de la communauté universitaire face aux annonces du gouvernement et du président du CNRS. Nous souhaitons par ailleurs rappeler avec force l’importance des missions assurées par le service public en France. L'université a pour vocation de former, non seulement les chercheurs qui sauront développer des programmes et projets à moyen et long termes, mais surtout les citoyens pour le monde de demain et d'après-demain. Elle n'est qu'un exemple parmi d'autres des attaques que connaissent aujourd'hui les autres services publics en France